



Migrations et solidarités

→ Dossier coordonné par Gérard Lauton, secteur Droits & Libertés, et Michel Maric, membre du Bureau national

« *La passion de l'égalité est supplantée par l'obsession de l'identité* » au détriment du « *vivre-ensemble* », dit le « Manifeste pour l'accueil des migrants » (p. 11). En secourant des migrants en détresse, notre collègue Pierre-Alain Mannoni s'est exposé à l'arsenal répressif de la loi. Mais il persiste et signe en aidant « *des gens qui ont une histoire, savent reconnaître une main tendue... et ne sont pas des dangers* », au nom d'une valeur que le Conseil constitutionnel a reconnue avec ces mots : « *Il découle du principe de fraternité la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national.* » Pour autant, Claude Coutaz expose ici que le « délit de solidarité » n'est dans les faits pas aboli (p. 14).

Le Gisti le souligne, la loi Collomb rend plus performante la machine à expulser au nom de « l'immigration maîtrisée » (p. 13). Et notre collègue juriste Serge Slama (p. 10) en détaille le moyen par la multiplication des mesures d'éloignement : refus d'entrée, refoulement, rétention administrative...

En cette période de croisée des chemins, on a des raisons de craindre que le racisme, la xénophobie, l'homophobie, le rejet de l'autre n'inspirent des alternatives liberticides. Cela ne donne que plus d'intérêt à l'engagement altruiste de beaucoup lorsqu'il s'exprime en actes concrets. À l'instar de la volonté d'un accueil digne des exilés universitaires comme étudiants que s'efforcent d'organiser Laura Lohéac et Mathieu Schneider (p. 15-16).

Merci à celles et ceux qui ont contribué à ce dossier. Chaque jour, elles et ils concrétisent la défense de ces valeurs de solidarité et d'humanisme auxquelles le SNESUP-FSU est profondément attaché.

Professeur de droit public à l'université de Grenoble-Alpes**Le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda, dit Code des étrangers) a évolué dans le sens d'un durcissement sécuritaire avec en dernier lieu la loi Collomb du 10 septembre 2018⁽¹⁾.****Pourquoi une loi de plus sur le statut des étrangers ?**

L'urgence à adopter cette nouvelle législation ne s'imposait pas d'évidence. Les dernières réformes du droit d'asile et du droit des étrangers – les lois du 29 juillet 2015 et du 7 mars 2016 – datent d'il y a moins de trois ans. Leur évaluation n'a pas réellement été faite, comme l'a souligné le Conseil d'État dans son avis sur le projet de loi Collomb. Rien ne pressait car il ne s'agissait pas, cette fois-ci, de transposer des directives européennes.

Et pourtant la loi a été élaborée très (trop) rapidement et adoptée en urgence. De manière rétrospective, on peut constater que manifestement Gérard Collomb obéissait à son propre agenda politique...

Or la loi du 10 septembre ne convainc pas. Cette loi n'est qu'un assemblage de mesures éparpillées sans réelle cohérence ni vision d'ensemble. Comme je l'ai déjà écrit dans un commentaire, c'est une loi « d'entre deux », du « en même temps » macronien⁽²⁾.

Mais ce constat d'incapacité à penser les droits d'asile et des étrangers n'est pas nouveau. On est depuis le début des années 1980 dans une spirale quasi continue dans ces domaines : tous les deux ou trois ans le statut des étrangers (ordonnance du 2 novembre 1945 puis Code des étrangers) mais aussi la procédure d'asile ou le droit de la nationalité sont réformés. On dénombre près de trente réformes en quarante ans, dont seize majeures. Il aurait été judicieux de ne pas confondre vitesse et précipitation en se donnant le temps de la réflexion et de la refondation sur de nouvelles bases – autres que sécuritaires – de la condition des étrangers en France. Cela aurait pu d'autant plus paraître nécessaire compte tenu des actuels défis mondiaux (multiplication des conflits régionaux, déséquilibres environnementaux et inégalités économiques croissantes) et du contexte européen (montée de nationalismes, crise des politiques européennes d'asile et d'immigration, fermeture des frontières sur la route des Balkans et en Italie, rétablissement depuis 2015 des contrôles aux frontières Schengen intérieures, etc.). Il aurait donc fallu repenser de manière globale et humaniste cette question. La loi Collomb, comme les

lois précédentes, n'a fait que bricoler un assemblage hétéroclite de mesures.

Quelle appréciation portez-vous sur la loi Collomb ?

Alors qu'elle prétend, selon son intitulé officiel, assurer « une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », elle ne parvient réellement à aucun de ces trois objectifs.

S'agissant de l'intégration, elle ne contenait initialement aucune disposition favorisant l'intégration. Ce n'est que lorsque le député Aurélien Taché a remis son rapport contenant 72 propositions pour favoriser l'intégration que quelques amendements ont été ajoutés. Mais cela reste très marginal et ce sont essentiellement des mesures d'affichage (par exemple, le dispositif d'autorisation de travail en faveur des demandeurs d'asile après six mois de procédure de l'Ofpra ne devrait dans la pratique bénéficier à... aucun demandeur d'asile). Le texte adopté contient même des dispositions désintégratrices comme la remise en cause du droit du sol à Mayotte si, lors de la naissance, les parents sont en séjour irrégulier, ou encore la pénalisation des prétendues « paternités de complaisance ».

Les dispositions visant à la « maîtrise de l'immigration » ne font qu'utiliser les bonnes vieilles recettes utilisées depuis les lois Pasqua de 1986 et 1993 (qui avaient le même intitulé) et les lois Sarkozy de 2003 et 2007.

On pense en particulier à l'allongement de la durée de rétention à 90 jours ou la multiplication des incriminations pénales en droit des étrangers (selon un phénomène appelé « crimmigration » par des chercheurs outre-Atlantique). Même le délit de solidarité, que certains députés LREM prétendaient abroger, n'a finalement pas été réécrit et ce n'est que grâce à une question prioritaire de constitutionnalité déposée par Cédric Herrou et Pierre-Alain Mannoni consacrant le principe de fraternité que l'immunité humanitaire a été élargie s'agissant de l'aide au

séjour et à la circulation. On peut critiquer aussi le développement d'un fichier des mineurs isolés et le maintien de la possibilité de placer des enfants en rétention avec leurs parents.

Mais l'essentiel de la loi vise à durcir la procédure d'asile – avec des mesures particulièrement pernicieuses – et à favoriser l'éloignement des déboutés ou à empêcher qu'ils puissent faire une demande de titre de séjour sur un autre fondement une fois déboutés (par exemple s'ils sont gravement malades ou victimes de la traite).

Que peut craindre un sans-papier désormais ?

Avec cette loi, comme avec les autres, les mesures d'éloignement vont s'amplifier, dans le cadre de procédures de plus en plus exceptionnelles et de moins en moins protectrices. On pense en particulier à la possibilité, en cas de contrôles aux frontières Schengen, de prononcer des refus d'entrée dans les 10 kilomètres de la frontière (italienne ou espagnole par exemple). Plusieurs dizaines de milliers de refoulements ont été prononcés

l'an passé. On pense aussi aux possibilités de rétention administrative des « dublinables ». D'ores et déjà, on est passé à plus de 45 000 procédures dans le cadre du règlement Dublin III (même si moins de 10 % sont exécutées).

Le droit des étrangers reste donc le parent pauvre des politiques publiques. Faisons le pari que d'ici à la fin du quinquennat, on

aura une autre réforme dans ce domaine portée par le nouveau ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, et qui sera probablement encore plus sécuritaire et non moins bricolée... ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

▼
Ce n'est que grâce à Cédric Herrou et Pierre-Alain Mannoni que l'immunité humanitaire a été élargie.
▲

(1) www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/112094/895687/file/joe_20180911_0209.pdf.

(2) « Loi "Immigration-Asile-Intégration", une loi d'entre deux », Lexbase Hebdo édition publique n° 517 du 4 octobre 2018.

SOS Méditerranée lance un appel urgent à mobilisation citoyenne

→ par SOS Méditerranée

Ces derniers mois, avant l'arrêt de son activité, l'*Aquarius*, affrété par SOS Méditerranée et opéré en partenariat avec Médecins sans frontières (MSF), a été la cible de manœuvres politiques visant à criminaliser ses équipes et à mettre un terme à sa mission vitale de sauvetage.



Après la fermeture des ports italiens et les difficultés récurrentes à trouver un lieu sûr pour débarquer les rescapés, l'*Aquarius* a été attaqué à deux reprises par l'État du pavillon – Gibraltar en août

puis Panama, qui a annoncé son intention de radier le navire de ses registres.

Sans pavillon, l'*Aquarius* serait contraint de rester à quai, alors qu'aux portes de l'Europe, en l'absence de tout navire de sauvetage civil en Méditerranée centrale, les morts se multiplient.

Autant de vies qui disparaissent en silence, tandis que les États européens ferment les yeux.

L'*Aquarius* doit retourner en mer au plus vite pour sauver des vies. SOS Méditerranée et MSF appellent à une mobi-

lisation citoyenne urgente à l'échelle européenne pour demander à tous les États d'Europe :

- de prendre toutes les mesures pour permettre à l'*Aquarius* de reprendre sa mission de sauvetage le plus rapidement possible ;
- de faire respecter le devoir d'assistance aux personnes en détresse en mer ;
- d'assumer leurs responsabilités étatiques en établissant un véritable modèle de sauvetage en Méditerranée.

SOS Méditerranée lance une pétition « Sauvons l'*Aquarius* et le sauvetage en mer » et appelle à des rassemblements citoyens dans plusieurs villes d'Europe afin de porter ces messages : www.educationsans-frontieres.org/spip.php?article55780. ● www.sosmediterranee.fr

Appel des 150 : « Manifeste pour l'accueil des migrants »

Politis, avec Mediapart et Regards, publie cet appel de 150 personnalités(*) en faveur de l'accueil des migrants.

Partout en Europe, l'extrême droite progresse. La passion de l'égalité est supplantée par l'obsession de l'identité. La peur de ne plus être chez soi l'emporte sur la possibilité de vivre ensemble. L'ordre et l'autorité écrasent la responsabilité et le partage. Le chacun-pour-soi prime sur l'esprit public.

Le temps des boucs émissaires est de retour. Oubliées au point d'être invisibles, la frénésie de la financiarisation, la ronde incessante des marchandises, la spirale des inégalités, des discriminations et de la précarité. En dépit des chiffres réels, la cause de nos malheurs serait, nous affirme-t-on, dans la « pression migratoire ». De là à dire que, pour éradiquer le mal-être, il suffit de tarir les flux migratoires, le chemin n'est pas long et beaucoup trop s'y engage.

Nous ne l'acceptons pas. Les racines des maux contemporains ne sont pas dans le déplacement des êtres humains, mais dans le règne illimité de la concurrence et de la gouvernance, dans le primat de la finance et dans la surdité des

technocraties. Ce n'est pas la main-d'œuvre immigrée qui pèse sur la masse salariale, mais la règle de plus en plus universelle de la compétitivité, de la rentabilité, de la précarité.

Il est illusoire de penser que l'on va pouvoir contenir et a fortiori interrompre les flux migratoires. À vouloir le faire, on finit toujours par être contraint au pire. La régulation devient contrôle policier accru, la frontière se fait mur. Or la clôture produit, inéluctablement, de la violence... et l'inflation de clandestins démunis et corvéables à merci. Dans la mondialisation telle qu'elle se fait, les capitaux et les

marchandises se déplacent sans contrôle et sans contraintes ; les êtres humains ne le peuvent pas. Le libre mouvement des hommes n'est pas le credo du capital, ancien comme moderne. Dans les décennies qui viennent, les migrations s'étendront, volontaires ou contraintes. Elles toucheront nos rivages, et notre propre pays, comme aujourd'hui, aura ses expatriés. Les réfugiés poussés par les guerres et les catastrophes climatiques seront plus

nombreux. Que va-t-on faire ? Continuer de fermer les frontières et laisser les plus pauvres accueillir les très pauvres ? C'est indigne moralement et stupide rationnellement. Politique de l'autruche... Après nous le déluge ? Mais le déluge sera bien pour nous tous !

Il ne faut faire aucune concession à ces idées, que l'extrême droite a imposées, que la droite a trop souvent ralliées et qui tentent même une partie de la gauche. Nous, intellectuels, créateurs, militants associatifs, syndicalistes et citoyens avant tout, affirmons que nous ne courberons pas la tête. Nous ne composerons pas avec le fonds de commerce de l'extrême droite. La migration n'est un mal que dans les sociétés qui tournent le dos au partage. La liberté de circulation et l'égalité des droits sociaux pour les immigrés présents dans les pays d'accueil sont des droits fondamentaux de l'humanité.

Nous ne ferons pas à l'extrême droite le cadeau de laisser croire qu'elle pose de bonnes questions. Nous rejetons ses questions, en même temps que ses réponses. ●

(*) www.politis.fr/articles/2018/09/manifeste-pour-laccueil-des-migrants-39366.

▲
Après nous
le déluge ? Mais
le déluge sera
bien pour
nous tous !
▲

« Historiquement, les migrants étaient des aventuriers »

→ par François Gemenne, enseignant-chercheur en science politique, université de Liège, Sciences Po, ULB, membre du GIEC

Spécialiste de géopolitique, François Gemenne travaille sur la gouvernance des migrations et du changement climatique. Il appelle à se méfier des analyses émotives ou instrumentalisées sur la crise migratoire. Extraits(*).

On entend souvent parler d'une « crise des migrants »

Plus qu'une crise, il y a la perception d'une crise. [...] il n'y a pas d'augmentation substantielle des migrations : le nombre de migrants reste stable [...]. Avant 1940, les chiffres étaient beaucoup plus importants, 6 à 10 %. La France a connu une lente augmentation : environ 220 000 titres de séjour par an (assez stable depuis quinze ans). Il n'y a donc ni explosion, ni invasion. Par contre, il y a bien une crise de l'accueil, les migrants arrivent aujourd'hui dans des conditions de plus en plus difficiles, avec des procédures de plus en plus inhumaines. C'est une crise politique, qui n'a rien à voir avec les flux migratoires.

▼
C'est une crise politique, qui n'a rien à voir avec les flux migratoires.
▲

La question sensible des réfugiés induit-elle notre regard en erreur ?

Quand on explique qu'il y a beaucoup moins de migrants, relativement à la population totale, qu'avant la Seconde Guerre mondiale, les gens sont toujours surpris. Le phénomène est en fait surtout devenu plus visible (Méditerranée, Calais, col de l'Échelle) ; on n'aborde

plus la situation migratoire que sous cet angle émotif (peur ou empathie), d'où ce sentiment qu'il y a un problème à régler.

Le terme de migrants recouvre des situations très différentes...

Je suis né en Belgique et venu travailler en France : je suis donc un migrant, à Paris. Mais [...] le mot « migrant » est devenu un terme racialisé, qui désigne les Noirs, les Arabes et les musulmans ; on en fait un thème qui va cristalliser un certain nombre d'angoisses, alors que c'était jadis un terme connoté très positivement : les migrants étaient des aventuriers, ceux qui avaient le courage de partir et de chercher une vie meilleure [...] ; les gouvernements ont monté en épingle une vieille dichotomie entre « bon » et « mauvais » migrant.

L'expression « migrant économique » n'a-t-elle plus de sens ?

Prenons le cas de la population africaine : la moitié dépend de l'agriculture qui est sa principale source de revenus ; toute variation de température ou de pluviométrie peut avoir une

incidence considérable sur les récoltes et donc sur ses conditions de vie. Pour elle, l'environnement et l'économie, c'est la même chose ! En Europe, nos bulletins de salaire à la fin du mois ne dépendent quasiment plus du climat [...] un migrant économique est aussi souvent un migrant environnemental. En réalité, la vraie migration économique en France concerne quelques centaines de personnes par an.

On continue de renforcer les frontières...

Les frontières sont devenues des totems symboliques. On reste encore pénétrés par cette idée que le degré d'ouverture détermine les flux migratoires [...]. C'est une méconnaissance totale de la réalité : jamais un migrant ne va se décider à partir parce qu'une frontière est ouverte en Europe [...] et il ne renoncera pas parce qu'une frontière est fermée [...] ; le mythe de « l'appel d'air », concept d'extrême droite, est entré dans le vocabulaire courant [...]. Tout le monde ne veut pas venir ici, c'est une vision très eurocentrée. ●

(*) Extraits avec l'aimable autorisation de l'auteur de l'article en ligne : www.kaizen-magazine.com/article/francois-gemenne-historiquement-les-migrants-etaient-des-aventuriers.

Calais : secours et démantèlements

→ par l'association Salam (extrait)

Le congrès du SNESUP de Dunkerque (2006) avait invité à la tribune une personne de Salam. L'association n'a cessé de se porter au secours des exilés arrivant à Calais-Dunkerque.

Fin 2002, le gouvernement a ordonné la fermeture du centre d'accueil de la Croix-Rouge à Sangatte (Pas-de-Calais). Beaucoup de migrants furent jetés à la rue à l'aube de l'hiver. Des bénévoles organisèrent des distributions de nourriture et de vêtements, puis décidèrent de créer Salam (www.associationsalam.org). Depuis, les migrants n'ont cessé d'affluer sur tout ce littoral. Salam agit aussi à Dunkerque et informe en temps réel sur la répression contre les migrants (destructions de biens, démantèlements d'abris...). ●

Dans la jungle de Calais...



© Avec l'aimable autorisation de François Legat

Genèse, contenu et périls de la loi Collomb

→ par Danièle Lochak, membre de la direction du Gisti*

Nos amis du Gisti déplorent la machine à expulser les étrangers, que la loi du 10 septembre 2018 vise à rendre plus performante.

La liberté de circulation, au cœur des revendications du Gisti.



© Shutterstock

D'une façon générale, la loi insère dans la réglementation en vigueur une série de mesures ponctuelles qui finissent par tisser un ensemble d'une complexité extrême – complexité qui ne saurait masquer les répercussions néfastes qu'elles auront sur les droits des personnes étrangères. On pense notamment au renforcement des pouvoirs de la police, à la création de nouveaux délits, à toutes les mesures de contrainte visant à faciliter l'éloignement.

Droit d'asile : une logique de tri

S'agissant, enfin, du droit d'asile, il ne sera en rien plus effectif demain qu'il ne l'était hier, bien au contraire, car, sous couvert d'accélérer les délais de traitement des demandes, c'est une logique de tri qui prévaudra : ne seront déclarés éligibles à l'asile, à l'issue d'une procédure menée tambour battant, que les quelques chanceux qui auront réussi à échapper à tous les pièges et à franchir tous les obstacles dans le temps imparti. Et les

L'immigration et l'asile ne figuraient pas dans le programme du président élu. Pourtant, dès le 12 juillet 2017, le gouvernement annonce un « *plan d'action pour garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires* ». Ce plan inclut la mise en chantier d'une nouvelle réforme législative, alors que deux ans à peine se sont écoulés depuis la précédente réforme du droit d'asile issue de la loi du 29 juillet 2015, et qu'il est a fortiori trop tôt, comme l'a fait remarquer de façon critique le Conseil d'État, pour tirer un bilan de la loi du 7 mars 2016 « relative au droit des étrangers en France ».

Des mesures pour préciser et pour éloigner

Loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » : on pourrait ironiser, si la question n'était pas aussi grave, sur chacune des injonctions que recouvrent les objec-

tifs ainsi affichés. On notera au passage l'inversion des priorités entre le plan d'action – qui parlait de garantir le droit d'asile et de maîtriser les flux migratoires – et le projet de loi qui place au premier plan la maîtrise des flux migratoires, sans doute pour aller dans le sens de ce que l'opinion est censée attendre. Quant à la référence à l'intégration, ajoutée en cours de route, elle est purement incantatoire et vise à équilibrer formellement les aspects moins sympathiques de la loi : on cherche à la loupe les dispositions susceptibles de contribuer à ladite intégration et on trouve surtout un nombre considérable de mesures qui vont rendre encore plus précaire la situation des catégories les plus vulnérables : les mineurs dits « non accompagnés », les mères isolées d'enfants français, les malades, etc.

▼
La référence à l'intégration, ajoutée en cours de route, est purement incantatoire.

autres, les plus nombreux, seront pris dans la machine à expulser que la loi vise à rendre plus performante... au nom de « l'immigration maîtrisée », la mesure phare – mais qui n'est qu'une parmi tant d'autres – étant l'allongement à 90 jours de la durée légale de la rétention. La boucle est bouclée. ●

(*) Groupe d'information et de soutien des immigrés. www.gisti.org.

Les actions du Gisti

Le Gisti s'est créé en 1972 avec pour objectif de faire non seulement respecter mais aussi progresser les droits des étrangers et des étrangères. Il se bat pour l'égalité des droits sans considération de nationalité dans tous les domaines, y compris la citoyenneté. Il s'est engagé dès le milieu des années 1990 pour la liberté de circulation qu'il place désormais au centre de ses revendications et qui oriente son analyse des politiques migratoires.

Dès l'origine, le Gisti a refusé d'être cantonné dans un rôle de technicien du droit. Il occupe en somme la position de « militant expert » : à ses yeux, l'expertise juridique, loin d'être une fin en soi, est conçue comme une arme politique au service de la cause pour laquelle il se bat. Il n'hésite donc pas à prendre part au débat public pour tenter de convaincre du bien-fondé de ses positions. Pour remplir sa mission, le Gisti développe une activité multiforme : conseil juridique, formations, actions en justice, publications diverses (des cahiers juridiques et des notes pratiques rendant compte de l'état de la réglementation, une revue d'analyse politique, *Plein Droit*, une collection d'ouvrages intitulée « Penser l'immigration autrement »). Mais une part très importante de son activité s'exerce au sein des réseaux interassociatifs mobilisés contre les aspects liberticides de la politique d'immigration – ils sont nombreux –, contre les « mauvais coups » du gouvernement – le dernier en date étant bien sûr la loi Collomb –, et, désormais, contre la politique européenne de fermeture des frontières parce qu'elle est à l'origine de violations de plus en plus graves des droits fondamentaux des migrants qui se voient dénier jusqu'au droit à la vie.

Le délit de solidarité contre la fraternité

→ par Claude Coutaz, avocat au barreau de Grenoble

Défini depuis quatre-vingts ans pour dissuader de « faciliter » l'entrée ou le séjour irrégulier d'un étranger, le délit de solidarité n'a été modifié qu'à la marge en 2018. Des aidants sont encore poursuivis.

Le délit de solidarité trouve sa définition dans le décret-loi du 2 mai 1938, pris dans un climat particulièrement xénophobe sous le gouvernement Daladier, qui punit « tout individu qui par aide directe ou indirecte aura facilité ou tenté de faciliter l'entrée ou le séjour irréguliers d'un étranger ». Le gouvernement vise dès l'origine les « trafics » autour de ces « étrangers indésirables ».

La définition de l'infraction n'a jamais été modifiée. Pourtant une aide directe ou indirecte à l'entrée, la circulation ou le séjour, c'est tellement de choses différentes et éloignées des trafics visés par ce texte. Louer un studio à un sans-papiers, indirectement, c'est l'aider au séjour. Permettre qu'il recharge son portable, le prendre en stop, lui donner à manger, indirectement, c'est l'aider à circuler ou séjourner en France.

Des mouvements collectifs ont permis de freiner l'application aveugle de cette anomalie de notre République, anomalie parce que heurtant de plein fouet la « fraternité » de la devise, ainsi que l'a dit le Conseil constitutionnel le 6 juillet 2018 qui avait été saisi par Cédric Herrou et Pierre-Alain Mannoni.

Qu'en est-il après la QPC(*) de 2018 ?

Où en sommes-nous de ce délit de solidarité ? Existe-t-il toujours après la loi Collomb du 10 septembre 2018 ? Les immunités pénales ne concernaient que l'aide au séjour irrégulier : elles couvrent désormais également l'aide à la circulation, mais toujours pas l'aide à l'entrée.

Pour le reste, seule l'immunité humanitaire est modifiée à la marge, l'immunité familiale étant quant à elle inchangée : l'acte reproché ne

doit avoir donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte et doit consister à fournir des conseils ou accompagnements juridiques, linguistiques ou sociaux, ou « toute autre aide apportée dans un but exclusivement humanitaire ».

Ainsi et comme auparavant, l'aide ne peut porter que sur des domaines précis, certes essentiellement humanitaires, mais elle doit être accordée sans contrepartie « directe ou indirecte », ce qui permet toutes les dérives.

Que peuvent encourir les aidants ?

La loi pénale fait courir un risque de poursuites pénales à tous ceux qui apportent leur aide humanitaire ou solidaire : Emmaüs dont les compagnons même sans papiers ont précisément pour mission de participer à la vie de la communauté, le Secours catholique qui aide

les sans-papiers et en contrepartie leur fait distribuer les repas pour leur redonner une utilité sociale et une dignité, un particulier qui partage son logement avec un étranger démuné de titre de séjour, lequel achèterait quelques courses de temps à autre pour garnir la table, ou comme à Perpignan en 2015, cet hébergeant qui a laissé la personne ainsi accueillie passer la serpillière ou faire la vaisselle...

Sans aller jusqu'aux poursuites devant le tribunal correctionnel, la garde à vue, le rappel à la loi, l'ordonnance pénale continueront d'entretenir la peur pour réduire autant que faire se peut l'élan pourtant naturel de fraternité envers les migrants. ●

(*) www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2018/2018717_718QPC.htm.

▼
Permettre qu'il recharge son portable, le prendre en stop, lui donner à manger, c'est l'aider à circuler ou séjourner en France...
▲

« Notre politique migratoire est inassumable »

ENTRETIEN AVEC **Pierre-Alain Mannoni**

Pierre-Alain Mannoni, 45 ans et deux enfants, ingénieur d'études (CNRS-Université Nice Sophia-Antipolis), enseignant en sciences, sans passé militant, a secouru quatre jeunes du Darfour dans la vallée de la Roya : deux mois de prison avec sursis.

Votre démarche d'aide aux migrants avait été spontanée, et vous avez voulu vous engager. Pourquoi ?

Je n'avais pas d'activité humanitaire et j'ai été poursuivi. J'ai mieux suivi les informations et j'ai témoigné de mon histoire, des mensonges éhontés des autorités. Quand la police française se fait prendre la main dans le sac, en déposant des migrants en Italie, on prétend que c'est une erreur isolée... Mais ça fait des années qu'ils font ça : la politique migratoire est inassumable, on nous la cache. France, Italie, Grèce : c'est une horreur. Alors les autorités harcèlent les bénévoles. On a vu sur la Côte d'Azur déchirer au couteau les chaussures des migrants, déposer des gamins dans la neige, en contournant les bénévoles. Quand notre police remet, à l'abri des regards, des enfants dans le

train vers l'Italie, elle sait qu'elle enfreint la loi. Dans ses locaux une note déconseille de mettre les mineurs dans un train devant la presse : ils savent que ce qu'ils font est inassumable.

Et vous avez choisi de communiquer...

C'est très important. En allant en Sicile, en Grèce, je mesure la mobilisation citoyenne. Il y a des organisations, des gens dont on ne parle pas forcément. Mais qui agissent sur le terrain, qui ouvrent leur porte pour accueillir. À Briançon, des propriétaires qui louaient leurs appartements les mettent à la disposition des migrants. Des gens ayant un peu d'épargne contactent des associations et achètent des biens qui seront destinés à l'hébergement. L'association Cent pour un fait un travail extraordinaire, des élus locaux, des parlementaires,

se lèvent à 4 heures du matin pour venir avec nous au commissariat. Les gens de la montagne, comme moi qui suis originaire de Corse, ne négocient pas la solidarité. Je mesure ce qu'elle apporte aux uns et aux autres. Nous sommes nombreux, ça donne de l'espoir.

Que dites-vous à ceux qui ont peur d'un afflux de migrants ?

Je leur propose d'oublier cette peur et de se rassurer : les étrangers que l'on accueille savent reconnaître une main tendue et l'aide qu'ils reçoivent. Ils nous veulent tout le bien du monde, à hauteur de celui qu'on leur apporte. Ils ont traversé tant d'épreuves. Lorsque l'on fait connaissance, ce sont des gens qui ont une histoire... et ne sont pas des dangers. ●

Propos recueillis par Michel Maric

Déjà 137 scientifiques en exil accueillis par la France



Une journée de retours d'expérience et d'échanges de bonnes pratiques a été organisée en octobre 2018 avec les partenaires du programme Pause. Laura Lohéac dresse un bilan^(*) d'étape.



Palmyre, en Syrie, où deux scientifiques ont été assassinés en 2015, poussant la France à mettre en place un dispositif d'aide aux scientifiques en danger.

Qui sont les personnes visées par ce programme ?

Les candidats ne sont pas forcément des réfugiés au sens juridique du terme, c'est-à-dire des personnes sous protection internationale. Certains sont demandeurs d'asile, mais plus largement ils doivent justifier une situation de danger, à cause de la guerre ou de la politique intérieure de leur pays. Ils peuvent bénéficier de « passeports talent-chercheur », ou de titres de séjour longue durée, octroyés à des chercheurs et à leur famille. Le programme leur permet de rester sur le territoire français en toute sécurité.

Comment ça marche ?

L'idée du programme consiste à inciter les universités, centres de recherche et grandes écoles à accueillir des chercheurs en cofinçant cet accueil à hauteur de 60 %. Nous lançons un appel à candidatures, les éta-

blissements soumettent des dossiers, un comité évalue la situation de menace et la qualité scientifique des candidats. Ce double critère détermine le financement, qui est validé par le conseil de direction du programme. La mobilisation est réelle, puisque plus de 60 établissements y participent, dont la moitié en province. C'est un beau résultat !

Combien de chercheurs avez-vous accueillis ?

À ce jour, 137 chercheurs ont été soutenus par le programme, et 29 d'entre eux ont été renouvelés. Paramètre intéressant : les femmes sont aussi nombreuses que les hommes. Leur provenance est liée à l'actualité géopolitique. 30 % proviennent de Syrie et 60 % des pays voisins, Irak, Afghanistan, Russie, Turquie, qui entretiennent un climat de méfiance à l'égard des intellectuels. D'autres viennent du Venezuela, du Yémen, du Burundi, du Pakistan... Deux tiers sont spécialisés en sciences humaines,

sciences politiques, sociologie, philosophie, des disciplines qui apprennent l'esprit critique et attirent donc la suspicion des gouvernements. Nous comptons des chercheurs confirmés, des professeurs des universités, mais aussi un tiers de doctorants pour les aider à se construire dans le long terme.

Que deviennent-ils quand le programme s'achève ?

L'insertion professionnelle dans la durée est une nouvelle mission que nous sommes en train de développer, grâce à des financements européens. Nous allons donc pouvoir préparer la sortie du programme et favoriser l'insertion professionnelle des chercheurs dans le secteur public ou privé, avec des ateliers pour comprendre le marché du travail, savoir faire un CV et une lettre de motivation. Nous pouvons même les aider à se lancer dans l'entrepreneuriat, d'où l'idée d'un partenariat avec Singa et The Human Safety Net. ●

(*) Article reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur. Laura Lohéac est directrice exécutive du programme Pause. www.beeotop.org/programme-pause-scientifiques-exil-refugies-accueil-france.

La mise en place du dispositif Pause^(*)

« En 2015, deux archéologues sont assassinés sur le site de Palmyre en Syrie. Un événement brutal qui a poussé la France à mettre en place un dispositif d'aide aux scientifiques menacés dans leur pays, le programme Pause. Ce programme s'inscrit dans une longue tradition d'accueil de scientifiques par la France, d'abord les intellectuels fuyant le fascisme dans l'entre-deux-guerres, puis une autre vague en provenance d'Union soviétique et d'Amérique latine dans les années 70. »

(*) www.beeotop.org/programme-pause-scientifiques-exil-refugies-accueil-france.

Les liens entre Pause et MEnS

Le programme Pause⁽¹⁾ accorde des financements incitatifs aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche publics pour l'accueil de scientifiques en situation d'urgence. Il vient compléter le travail réalisé par MEnS avec les étudiants. Explications de Laura Lohéac.

Y a-t-il une articulation entre acteurs du Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (Pause) et du réseau MEnS⁽²⁾ ?

Oui, nous avons des liens étroits et nous nous complétons sachant que MEnS s'investit principalement pour les étudiants – mais aussi des chercheurs – et Pause pour les exilés scientifiques. MEnS fait remonter

une voix du terrain très utile et contribue ainsi aux liens avec les établissements. Nous avons créé initialement un groupe de travail commun sur les chercheurs. À ce propos, nous venons d'envoyer à tout notre réseau un questionnaire commun dont l'objet est le recueil d'informations (nombre, profils, projets, type d'insertion des personnes accueillies) et un retour

d'expérience. Les synergies entre ces deux programmes bénéficient du réseau de MEnS (40 établissements) et de celui de Pause (60 établissements). ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

(1) Cf. www.college-de-france.fr/site/programme-pause.

(2) Cf. page suivante.

ENTRETIEN AVEC **Mathieu Schneider**

Coordinateur national du réseau MENs

Le réseau MENs (Migrants dans l'enseignement supérieur), créé en septembre 2017, regroupe aujourd'hui une quarantaine d'établissements de l'enseignement supérieur français engagés dans l'accueil des étudiants et chercheurs en exil. Unique en Europe de par son ampleur et ses ambitions, soutenu par la Conférence des présidents d'université, Campus France et l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), il dresse aujourd'hui le bilan d'une année de fonctionnement.



Mathieu Schneider.

© Catherine Schroeder

Quel bilan dressez-vous des actions menées depuis un an ?

Je dresse un bilan très positif du développement et de l'action du réseau, même s'il reste beaucoup à faire. Nous avons en effet engagé, dès l'automne dernier, des négociations avec le gouvernement afin de trouver des solutions aux problèmes que rencontraient au quotidien celles et ceux qui s'engagent pour permettre aux « étudiants en exil⁽¹⁾ » de poursuivre ou de reprendre des études. En nous basant sur les analyses de nos quatre groupes de travail⁽²⁾, nous avons rédigé un mémorandum contenant douze propositions concrètes, dont plus de la moitié ont déjà fait l'objet d'annonces concrètes en juin dernier, notamment :

- sur le plan financier, une hausse d'environ 600 kilo-euros (k€) des dotations publiques pour l'appel de l'AUF en 2019, qui constitue actuellement la seule source de financement nationale des universités pour les étudiants en exil ;

- sur le plan social, l'accès des étudiants sous protection subsidiaire aux bourses sur critères sociaux et aux aides spécifiques (notamment pour l'accès au logement), ce qui représente un effort de 3,2 millions d'euros (M€).

Les moyens dégagés par le ministère et les établissements vous semblent-ils à la hauteur des enjeux et des besoins ?

L'équilibre budgétaire demeure fragile. En 2018, les dispositifs spécifiques mis en place par trente-huit établissements en France pour près de 2 000 étudiants en exil ont coûté 3,8 M€ : l'appel de l'AUF a permis d'en financer 460 k€, le reste se partageant entre les établissements eux-mêmes (2,4 M€) et des financements tiers (collectivités territoriales, dons...). Notre objectif est de porter la contribution de l'État via l'AUF à 1,2 M€, ce qui permettrait de soulager de moitié l'effort des établissements, dont beaucoup contribuent aussi, rappelons-le, au cofinancement de supports de chercheurs en exil dans le cadre du programme Pause. L'engagement réel et spontané de près de la moitié des universités françaises traduit une prise de conscience collective de leur responsabilité sociétale. En période budgétaire contrainte, il est souhaitable que les pouvoirs publics reconnaissent cet engagement, s'ils veulent qu'il soit pérenne.

Quelles sont les perspectives de développement du réseau pour l'année à venir ?

Nous travaillons à une maquette type d'un « DU passerelle » qui pourrait être habilitée au niveau national et qui permettrait aux étudiants en exil qui y sont inscrits d'avoir accès aux bourses sur critères sociaux du Crous. Ce serait une avancée majeure, car elle résoudrait la plupart des cas pour lesquels les services sociaux sont obligés d'inventer des solutions sur mesure. Par ailleurs, nous souhaitons travailler plus étroitement avec la DiAir (Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés) pour offrir des services civiques aux réfugiés et allons développer notre action au niveau international, notamment pour le fléchage de fonds européens. Car nous sommes convaincus que la formation des jeunes migrants et l'engagement de nos communautés représentent un enjeu pour l'édification d'une Europe solidaire et la reconstruction économique et politique des pays en crise. ●

▼
« L'engagement de près de la moitié des universités françaises traduit une prise de conscience collective de leur responsabilité sociétale. »
▲

Propos recueillis par Pascal Maillard

(1) Ce terme générique a fait place à celui, usité jusqu'ici, de « réfugiés ». Il désigne toutes les personnes qui ont été contraintes de quitter leur pays et qui ont trouvé refuge en France.

(2) Apprentissage du français, validation des acquis et reconnaissance des diplômes, écosystème partenarial, chercheurs.

ENTRETIEN AVEC **Ewa Maizoué**

Coprésidente de l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (Ardhis)⁽¹⁾

Soixante-quatorze États pénalisent les personnes LGBT⁽²⁾ par de la prison, de la torture, des travaux forcés, dont treize par la peine de mort. Une association aide les exilés à obtenir un droit au séjour en France.

Quelles personnes accueillez-vous principalement ? Quels sont les problèmes spécifiques qu'elles rencontrent ?

Nous accueillons des ressortissants d'une trentaine de pays, principalement du Sénégal, du Mali, de l'Ouganda, du Nigeria, beaucoup de personnes également en pro-

venance du Bangladesh... Nous accueillons des personnes homosexuelles, bi, trans et intersexes. Ce sont à 80 % des hommes dans la mesure où, dans les pays d'origine, ils disposent d'un pouvoir d'achat supérieur et donc de plus de moyens pour migrer. Les hommes seuls n'ont pas d'accès au loge-

ment en France, la plupart sont donc ici sans abri. Hommes et femmes ont le plus souvent subi sévices, viols et violences du fait de leur orientation sexuelle, tant dans leur pays d'origine que sur le trajet qui les conduit jusqu'en France si leur orientation sexuelle est découverte.



Ce sont des personnes qui n'ont jamais parlé de leur homosexualité auparavant, et en France leur entretien avec les services d'immigration est vraiment basé sur ces questions : sur leur quotidien, les précautions qu'ils prennent, leur vie cachée... Or, comme ils et elles n'ont jamais évoqué ces questions librement, le problème principal est qu'il faut exposer une vie, dont on n'a jamais parlé auparavant, et c'est un vrai challenge pour eux !

Comment arrivent-ils jusqu'à vous ? Quelle aide leur apportez-vous ?

Majoritairement, lorsqu'ils sont lettrés, ils nous découvrent via Internet. Les travailleurs sociaux qui nous connaissent les orientent vers nous. Il y a ceux qui se renseignent au centre LGBT, qui les oriente vers nous. Nous les accompagnons comme demandeurs d'asile ou comme couples binationaux dans leurs démarches administratives. Pour les sortir de l'isolement, nous organisons des moments

conviviaux. Pour faciliter leur intégration, nous proposons des cours de français et même depuis peu, des cours de théâtre. En matière de santé, nous travaillons aussi avec d'autres associations comme Aremedia (chercheurs, médecins de santé publique), qui organise notamment diverses actions de dépistage.

Vous aviez fait part de vos réserves sur la loi Asile et Immigration adoptée cette année. Pour quelles raisons ?

Les personnes issues de pays considérés comme « sûrs », sans qu'il soit tenu compte des questions liées à l'orientation et à l'iden-

tité sexuelles, passent automatiquement en procédure accélérée et n'ont pas droit aux conditions matérielles d'accueil, notamment un hébergement. On attend encore le décret à ce jour mais les points principaux qui posent problème sont liés à la réduction des délais : compte tenu de la difficulté à évoquer sa vie dans le pays d'origine et à « prouver son homosexualité », passer de 120 à 90 jours risque d'être extrêmement compliqué pour notre public. ● *Propos recueillis par Michel Maric*

(1) ardhis.org.

(2) fr.wikipedia.org/wiki/Droits_LGBT_dans_le_monde.

Les missions de l'Ardhis

L'Ardhis a pour objet de faire reconnaître les droits au séjour et à l'asile des personnes homosexuelles et trans étrangères, que ces droits soient fondés sur l'existence d'une vie en couple avec des ressortissants français ou avec des étrangers résidant de manière durable en France, ou bien sur la protection demandée au motif des persécutions que ces personnes ont subies ou risquent de subir dans leur pays du fait de leur orientation sexuelle ou de genre.

ENTRETIEN AVEC Michel Morzière

Président d'honneur de Revivre(*)



Créée en 2004 pour venir en soutien aux prisonniers d'opinion syriens ayant été incarcérés par Hafez al-Assad, l'association Revivre aide les opposants politiques et les réfugiés syriens qui ont fui la tyrannie du fils, Bachar al-Assad.



La Syrie n'est plus qu'un champ de ruines.

Nous sommes dans la septième année de la tragédie syrienne. Quelle est, en France, la situation des réfugiés syriens ?

Tout d'abord, quelques chiffres : depuis mars 2011, début de la révolte du peuple syrien, la France a accordé – au 30 juin 2018 – la protection à 24 736 Syriens. J'ai un peu honte de faire observer que fin 2017, ils étaient 103 600 en Suède et 496 700 en Allemagne.

Nous aurions pu penser qu'au regard d'un nombre aussi faible en France, les conditions d'accueil n'auraient pas dû poser de problème. Mais en fait, nous avons découvert, au moment du flux massif via la Grèce

à partir de septembre 2015, que notre pays n'avait pas les structures permettant d'accueillir dans la dignité des familles ayant subi les drames infligés par le régime.

Aujourd'hui, l'enregistrement puis l'hébergement des demandeurs d'asile sont mieux organisés même s'ils relèvent encore du parcours du combattant ; les délais d'obtention du statut diminuent progressivement.

Une fois devenues statutaires, les familles qui sont rentrées dans le droit commun doivent quitter les structures d'accueil (CADA) et sont alors confrontées aux problèmes de logement et de recherche d'emploi alors que le niveau de leurs ressources (RSA), et le plus souvent une moindre pratique de la langue française, les pénalisent vivement.

Revivre a mis en place deux dispositifs, l'aide financière au logement en Île-de-France et l'apprentissage du français afin d'aider ces familles à surmonter leurs handicaps. Parler la langue du pays d'accueil est un facteur essentiel de cohésion sociale. Pour aller plus loin, nous proposons des sorties culturelles,

comme des visites de musée ou des sorties au cirque pour les enfants.

Les réfugiés que vous accueillez pensent-ils retourner en Syrie ?

Non, pour les Syriens, c'est loin d'être à l'ordre du jour tant que la démocratie n'est pas garantie. Beaucoup ont fui les menaces de l'armée de Bachar, ont été activistes, sont répertoriés sur des listes, et n'imaginent pas se retrouver confrontés sans garantie internationale aux sbires du régime.

Comment voyez-vous l'avenir de la Syrie ?

L'avenir à moyen terme de la Syrie n'appartient plus aux Syriens mais à la Russie et à la Turquie avec la bénédiction des grandes puissances occidentales. Bachar al-Assad, avec la complicité opportune des islamistes, laisse un champ de ruines, un peuple traumatisé, un terrain de jeu des milices et des mafias ; il est devenu infréquentable. Le peuple syrien a droit à la justice pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qu'il a subis depuis sept ans. En nous mobilisant contre l'impunité, nous devons combattre un négationnisme rampant, c'est un devoir de solidarité internationale. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

(*) association-revivre.fr.